

NORME
INTERNATIONALE

ISO
9407

Première édition
1991-11-01

**Pointure des chaussures — Système Mondopoint
de mesure et de marquage**

iTeh STANDARD PREVIEW
Shoes sizes — Mondopoint system of sizing and marking
(standards.iteh.ai)

ISO 9407:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e05a7085-1100-462e-be3a-ae5201cea90d/iso-9407-1991>



Numéro de référence
ISO 9407:1991(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 9407 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 137, *Système de mesurage, de désignation et de marquage des chaussures*.

Cette première édition annule et remplace l'ISO 2816:1973, l'ISO 3355:1975 et l'ISO 3844:1977.

© ISO 1991

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Pointure des chaussures — Système Mondopoint de mesure et de marquage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale décrit les caractéristiques fondamentales d'un système de mesure des chaussures, dit système Mondopoint.

Elle prescrit le mode de marquage de la pointure des chaussures et est applicable à tous les types de chaussures, sans restriction.

2 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

2.1 chaussure: Doit être interprété comme chaussure, botte, pantoufle, sandale ou tout autre type de chaussure, sans restriction.

2.2 pointure de la chaussure: Mesures du pied jugées suffisantes pour fournir une chaussure adaptée au pied correspondant à ces mesures.

2.3 longueur du pied: Distance, sur un plan horizontal, comprise entre les perpendiculaires passant par l'extrémité de l'orteil le plus proéminent (ap) et la partie la plus proéminente du talon (pte), mesurée le sujet étant debout (le poids du corps également réparti sur les deux pieds), et portant des bas ou des chaussettes appropriés au type de la chaussure. (Voir figure 1.)

2.4 périmètre du pied: Longueur du tour du pied relevée à l'aide d'un ruban souple passant, sans jeu ni pression, par les points d'articulation des premier

et cinquième métatarsiens avec la première phalange des premier et cinquième orteils (mt.t. et mt.f.) (articulation métatarsophalangienne), dans des conditions de mesure identiques à celles utilisées pour le mesurage de la longueur du pied.

2.5 largeur du pied: Projection, sur un plan horizontal, du périmètre du pied, mesurée dans les mêmes conditions que la longueur et représentant la distance horizontale comprise entre les verticales situées au contact des première et cinquième articulations métatarsophalangiennes (mt.t. et mt.f.). (Voir figure 2.)

2.6 pied normal moyen: Pied défini par l'exploitation de résultats statistiques et d'études podologiques.

3 Caractéristiques fondamentales du système de mesure

3.1 Le système international d'unités (S.I.) doit seul être utilisé pour le mesurage des pieds servant de base au marquage des chaussures.

3.2 Le système de mesures doit être fondé sur les deux mesures suivantes:

- la longueur du pied (telle que définie en 2.3), et
- la largeur du pied (telle que définie en 2.5).

NOTE 1 Les dispositions ci-dessus n'excluent pas l'emploi du périmètre du pied aux divers stades de la fabrication des chaussures.

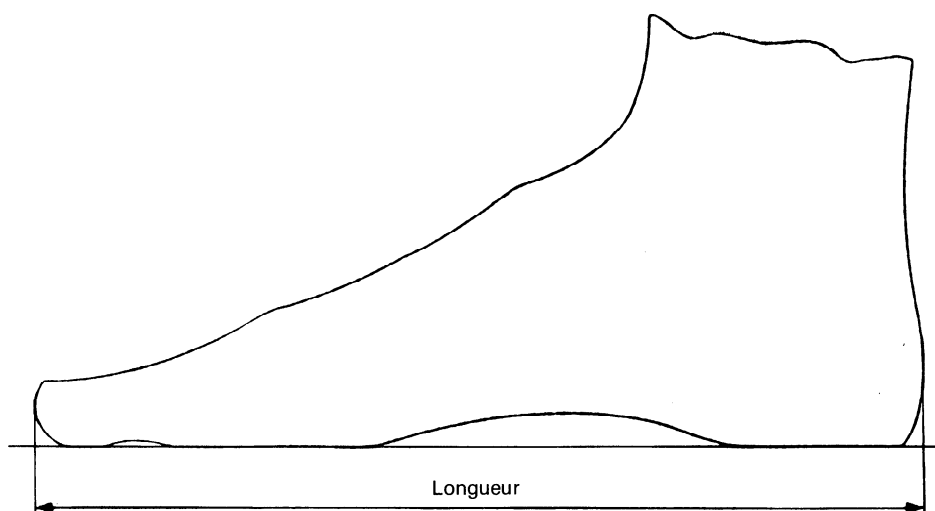


Figure 1 — Longueur du pied

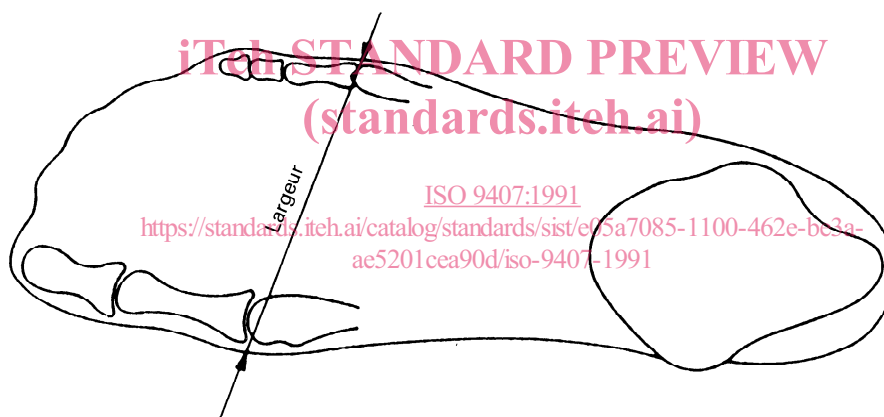


Figure 2 — Largeur du pied

4 Mode de définition de la pointure

Chaque pointure de chaussure est définie par référence aux dimensions du pied normal moyen correspondant.

5 Mode d'expression des mesures dans la pointure

Les mesures correspondant à la longueur et à la largeur du pied doivent être exprimées en millimètres.

NOTE 2 Cette disposition n'exclut pas l'utilisation de codes comme moyen supplémentaire pour l'indication de la largeur. Ces codes pourront faire l'objet de Normes internationales ultérieures.

6 Mode de marquage

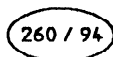
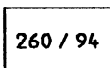
6.1 Éléments du marquage

Le marquage doit comporter l'indication de la longueur du pied suivie (si cela est demandé) de l'indication de la largeur, ces deux dimensions étant exprimées en nombres entiers de millimètres (sans mention d'unité) et séparées par un tiret ou par une barre oblique.

Les caractères utilisés doivent avoir au moins 3 mm de hauteur et, afin d'éviter toute confusion, doivent être séparés nettement de toutes autres indications éventuelles (par exemple, par une ligne continue fermée délimitant une figure telle que rectangle, ovale, etc.).

EXEMPLES

260 / 94

**6.2 Emplacement du marquage****6.2.1 Sur la chaussure**

La pointure doit être marquée sur chacune des chaussures constituant la paire de chaussures, à un endroit approprié où le marquage est parfaitement visible et lisible.

6.2.2 Sur l'emballage

Lorsque les chaussures sont contenues dans une boîte ou tout autre emballage, l'indication de la

pointure doit être également portée sur cet emballage.

6.3 Forme du marquage

La forme du marquage et les moyens de sa mise en œuvre (poinçon, impression, étiquette adhésive, etc.) sont laissés à l'initiative du fabricant, à condition que le marquage sur la chaussure reste visible et lisible aussi longtemps que cela est nécessaire.

7 Transition de systèmes existants

Tout système de mesures des chaussures existant, autre que le système Mondopoint, doit être adapté à la pointure Mondopoint correspondante par la conversion de chaque pointure existante en la longueur correspondante (exprimée en millimètres) du pied normal moyen. Chaque pointure peut aussi inclure une désignation de la largeur, en millimètres.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9407:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e05a7085-1100-462e-be3a-ae5201cea90d/iso-9407-1991>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9407:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e05a7085-1100-462e-be3a-ae5201cea90d/iso-9407-1991>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9407:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e05a7085-1100-462e-be3a-ae5201cea90d/iso-9407-1991>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9407:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e05a7085-1100-462e-be3a-ae5201cea90d/iso-9407-1991>

CDU 685.31.001.3

Descripteurs: chaussure, soulier, dimension, classification par taille, marquage.

Prix basé sur 3 pages
